

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

PROCEDURE D'ÉVALUATION

L'évaluation se déroule en situation de conduite hors et en circulation à bord d'un véhicule-école. Cela permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile.

Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

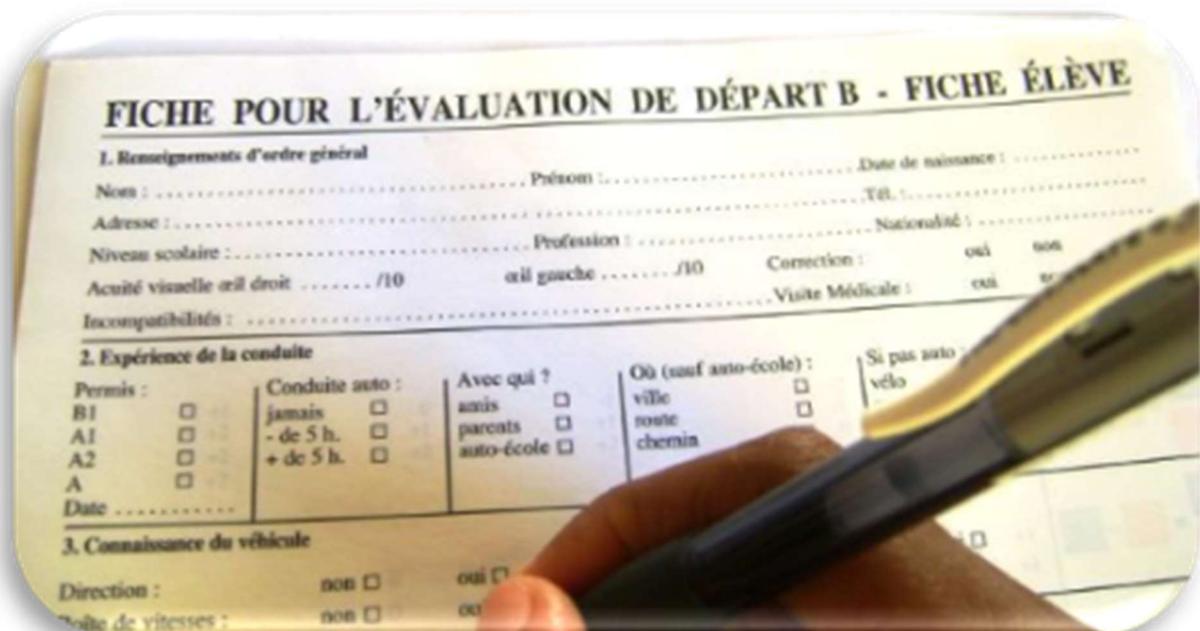
Il pourra être revu à la hausse ou à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

Cette évaluation va permettre en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation et se décompose en 8 rubriques qui concernent :

- Des renseignements d'ordre général sur l'élève ;
- L'expérience de la conduite ;
- La connaissance du véhicule ;
- Ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité ;
- Ses habiletés ;
- Sa compréhension et sa mémoire ;
- Sa perception ;
- Son émotivité.

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.

Ce test dure environ 45 minutes et s'appuie sur les prescriptions du Guide pour la Formation des Automobilistes.



FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART B - FICHE ÉLÈVE

1. Renseignements d'ordre général

Nom : Prénom : Date de naissance :
 Adresse : Tél. :
 Niveau scolaire : Profession : Nationalité :
 Acuité visuelle œil droit /10 œil gauche /10 Correction : oui non
 Incompatibilités : Visite Médicale : oui non

2. Expérience de la conduite

Permis :	Conduite auto :	Avec qui ?	Où (sauf auto-école) :	Si pas auto-école :
B1 <input type="checkbox"/>	jamais <input type="checkbox"/>	amis <input type="checkbox"/>	ville <input type="checkbox"/>	vélo <input type="checkbox"/>
A1 <input type="checkbox"/>	- de 5 h. <input type="checkbox"/>	parents <input type="checkbox"/>	route <input type="checkbox"/>	
A2 <input type="checkbox"/>	+ de 5 h. <input type="checkbox"/>	auto-école <input type="checkbox"/>	chemin <input type="checkbox"/>	
A <input type="checkbox"/>				

Date :

3. Connaissance du véhicule

Direction : non oui

Boîte de vitesses : non oui

DETAIL DES COMPETENCES EVALUEES

Rubriques	Critères évalués
1. Renseignements d'ordre général	<p>Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur :</p> <p>Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées.</p> <p>Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française ainsi qu'éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.</p>
2. Expérience de la conduite	<p>Sur la base d'un questionnaire :</p> <p>Permis possédés ?</p> <p>Véhicules conduits ?</p> <p>Zone d'évolution à bord du véhicule ?</p> <p>Temps de pratique en conduite ?</p> <p>Contexte d'accompagnement ou pratique autonome ?</p>
3. Connaissances théoriques sur le véhicule	<p>Capacité à répondre à un questionnaire à choix multiples à 3 propositions sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques :</p> <p>Direction - Boîte de vitesses - Embrayage - Freinage.</p>
4. Aptitude à l'égard de la sécurité et de l'apprentissage	<p>Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier.</p> <p>Sur la base d'un entretien, repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite : par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité</p>
5. Habiletés (Coordination et synchronisation des gestes)	<p>Hors circulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Installation au poste de conduite sur un poste dérégulé en autonomie sur invitation du formateur. 5 réalisations de « départ arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur. <p>Manipulation du volant : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un slalom non matérialisé sans utiliser les pédales.</p>
6. Compréhension et mémorisation	<p>Compréhension :</p> <p>Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés.</p> <p>Mémorisation :</p> <p>Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter</p>
7. Perception	<p>En circulation :</p> <p>À allure normale, en ville sur route, pendant environ 15 à 20 minutes, en doubles commandes (autonomie : volant, clignotants, rétroviseurs), l'élève devra choisir sa direction en fonction de ce que lui impose la signalisation (4 à 5 fois) et en fonction des indications données par les panneaux directionnels (4 à 5 fois).</p> <p>L'élève est invité à regarder loin devant lui et à faire attention à gauche et à droite, de tenir compte de la signalisation et des autres usagers, de mettre le clignotant si nécessaire, de dire le plus tôt possible ce qui lui semble intéressant pour la conduite.</p> <p>Compétences évaluées : sens de la trajectoire et du gabarit, capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.</p>
8. Emotivité	<p>Les réactions émotives sont évaluées durant toute la durée de l'évaluation.</p> <p>Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles.</p>



LE PERMIS DE CONDUIRE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous pouvons prendre en charge des personnes ayant un léger handicap et compatible avec nos moyens pédagogiques. Pour les autres cas, nous tenons à votre disposition une liste de partenaires adaptés à accueillir les personnes en situation de handicap.

LES ÉTAPES A SUIVRE :

La visite médicale :

- Le rendez-vous est à prendre avec un médecin agréé de la préfecture, qui évaluera votre aptitude à la conduite. Lors de la visite médicale, le CERFA n°14880 est à faire remplir par le médecin agréé. La visite médicale est gratuite dans le cas d'une régularisation pour les personnes présentant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% décidé par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Si vous êtes dans ce cas, vous n'avez pas à avancer les frais, le médecin se fera régler par la préfecture.

Apprendre à conduire avec des aménagements :

- Si vous êtes apte :
Un certificat d'aptitude vous sera remis.
Vous serez conseillé sur les aménagements de poste de conduite dont vous avez besoin.
Puis, vous pourrez apprendre à maîtriser les aménagements auprès d'auto-écoles.
- Si vous n'êtes pas apte : Vous pouvez alors faire appel à la commission départementale d'appel.

L'obtention du permis ou du droit à conduire :

- Dans le cas du passage d'un premier permis de conduire, il y a deux étapes :
 - Une partie théorique, commune à tous les candidats au permis.
 - Une partie pratique, lors de laquelle un inspecteur du permis évaluera vos capacités à conduire, en toute sécurité et en respectant le code de la route, et ce avec les aménagements préconisés. L'examen doit avoir lieu sur une voiture équipée des doubles commandes.
- Dans le cas d'une régularisation du permis :
On entend par régularisation le fait d'évaluer les capacités d'une personne, déjà titulaire du permis, à conduire avec des aménagements. Lors de cette évaluation, un inspecteur vérifie, en situation réelle, la maîtrise des aménagements et leur pertinence en fonction de votre handicap.
Cette régularisation vous redonne le droit de conduire.
L'évaluation peut être passée sur votre propre voiture aménagée ou sur une voiture aménagée d'une auto-école.

L'acquisition d'un véhicule aménagé :

- Les aménagements nécessaires sont mentionnés par des codes apposés par la préfecture sur votre permis de conduire. Ils vous permettront de faire adapter votre véhicule chez des équipementiers spécialisés et le cas échéant de bénéficier d'aides financières.

Les aides au financement :

- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide légale qui peut vous être attribuée, sous réserve d'éligibilité. La demande est à faire auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Elle pourrait financer en partie les surcoûts liés à :
 - la visite médicale (dans le cas d'un premier permis uniquement),
 - aux leçons de conduite,
 - aux aménagements du véhicule.
- De plus, si un véhicule est nécessaire pour votre projet professionnel, l'AGEFIPH (Association pour la Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) peuvent être sollicités.

AUTO-ÉCOLE LE CRENEAU

51 Place du Forum - 73000 Chambéry

04 79 72 38 55 / 06 07 81 58 80

autoecolele.creneau@wanadoo.fr

Vehicule : CITROEN C3

Aménagement : Cercle accélérateur au volant, levier frein, Pédales inversées, Boule au volant avec commandes secondaires, boîte automatique.

AUTO-ÉCOLE LE CRENEAU

1331 Avenue de Chambéry - 73490 La Ravoire

04 79 72 87 00 / 06 07 81 58 80

Véhicule : Citroën C3

Aménagement : Cercle accélérateur au volant, levier frein, Pédales inversées, Boule au volant avec commandes secondaires, boîte automatique.

AUTO ECOLE POLE POSITION

48 Grande Rue - 73220 Aiguebelle

06 14 13 10 19 / 04 79 36 54 82

laurent@polepositionconduite.com

www.cerpampo.com

Véhicule : C4 Grand picasso - Peugeot 308 break

Aménagement : Boite automatique, commande d'accélérateur et de frein manuelle réversible droite/gauche, boule avec commande déportée (feux/clignotants/essuies glace etc...) réversible Possibilité pour les personnes d'acquérir les adaptations spécifiques, et de les installer sur le véhicule auto-école le temps de la formation.

Auto-école YDRIVING Lépine

36 Route de Lyon - 73160 Cognin

04 79 72 55 12

leroy.gregoire@cerdugranier.com

www.cerdugranier.com

Véhicule : RENAUD SCENIR/TOYOTA YARIS HYBRIDE

Aménagement : Boite auto, Pédales inversées, Levier frein, Combiné frein/accélérateur, Boule au volant, Commandes secondaires. Possibilité de réalisation et déménagement pour moto. Possédé une piste privée. En partenariat avec Institut National de Jeunes Sourds de Cognin sur les formations théoriques et pratiques.

Centre d'Education Routière du Granier

85 Rue Richelieu - 73490 La Ravoire

04 79 72 55 12

leroy.gregoire@cerdugranier.com

www.cerdugranier.com

Véhicule : RENAUD SCENIR/TOYOTA YARIS HYBRIDE

Aménagement : Boite auto, Pédales inversées, Levier frein, Combiné frein/accélérateur, Boule au volant, Commandes secondaires. Possibilité de réalisation et d'aménagement pour moto. Possédé une piste privée. En partenariat avec Institut National de Jeunes Sourds de Cognin sur les formations théoriques et pratiques

MOBIL'EMPLOI (A.E associative)

151 Rue du Granier - 73230 Saint-Alban-Leyse

04 79 85 95 22

svautrin@mobil-emploi-73.fr

<http://www.mobil-emploi-73.fr/>

Véhicule : CITROEN BERLINGO

Aménagement : Cercle accélérateur sur le volant amovible, Combiné frein accélérateur à gâchette (ou pivot) avec module Pour les fonctions secondaire, Pédales inversées, rehausses pédales amovibles, boule au volant droite ou gauche avec mini-commandes, fourche au volant tripode, poignée d'aide au transfert sur portière conducteur.

Auto-école K4T-G

15 Avenue Gambetta - 38300 Bourgoin-Jallieu

04.74.28.66.00

katy.guer@wanadoo.fr

Véhicule : FORD C-Max

Aménagement : Cercle accélérateur au volant, tirer-pousser combiné pour l'accélération et le freinage, pédales inversées, boule au volant avec commandes secondaires, boite auto.

Auto-Ecole K4T-G

15 Avenue Gambetta - 38300 Bourgoin-Jallieu

04 74 28 66 00

katy.guer@wanadoo.fr

www.auto-ecolek4t-g.fr

Véhicule : RENAULT Mégane

Aménagement : Boite automatique, boule au volant avec commandes secondaires, cercle accélérateur, levier frein et accélérateur à gâchette, pédales inversée